

Du « comme un » républicain au commun démocratique

*Abdelkader Belbahri **

La « langue » républicaine a du mal à traduire la réalité du commun/divers qui compose la société française d'aujourd'hui.

Son discours « monolingue » sur l'intégration dénie l'existence de situations de minorités postcoloniales et fait frein à leur « accessibilité commune ».

Comme chacun sait, la République ne connaît pas de « minorités ». Une et indivisible, elle ne saurait distinguer entre ses ouailles citoyennes. C'est, du moins, ce que nous enseigne le dogme. Et c'est peut-être là que gît le problème, quand la réalité désobéit. Force est de relever aujourd'hui dans l'espace public français un certain trouble dans la manière d'affronter, à défaut de pouvoir le traduire philosophiquement, le rapport à l'autre autrement qu'au même. « L'Un - ou le semblant d'Un - note Françoise Colin, est interpellé par ses différences, ouvrant des zones de turbulences et de questionnement. Des accents, venus de l'intérieur ou de l'extérieur, pour la première fois troubent la langue »¹. Les interpellations de l'universalisme de surplomb, selon l'expression de Michael Walzer proviennent de plusieurs scènes. Celle des femmes pour qui la sphère politique a dû concéder la parité à défaut de leur accorder l'égalité. Celle du mariage homosexuel à qui les gardiens du temple opposent la sacralité de la cellule familiale chère à l'Eglise catholique. Celle enfin de l'affaire du voile et des débats incessants sur le communautarisme, sur l'islam et la laïcité.

N'est-il pas temps d'inverser le sens de la traduction et de passer du « comme un » au commun d'une nation qui intègre ses

* Sociologue, enseignant-chercheur
à l'Université Jean Monnet, Saint Etienne

diversités dans un univers mondialisé ? Et si le problème résidait moins dans les quelques collectifs vulnérables qui exhibent leurs identités que dans la difficulté de la République à voir la réalité du monde et à être véritablement démocratique ?

Intégration et respect des appartenances

Placé au cœur de la philosophie des Droits de l'Homme, le respect de la personne est une notion moderne définie par le philosophe Emmanuel Kant à la fin du XVIII^e siècle, comme la substance même de la loi morale. Liée aux idées de liberté et d'égalité, elle s'est construite tout au long de ce siècle des Lumières si préoccupé de valeurs et manières propres à la vie en société. Mais elle n'a pu se défaire complètement de l'héritage classique qui fait du respect une valeur unilatérale d'ordre et de pouvoir, les marques extérieures de la distinction et l'apanage des grands. Notion controversée, valeur conservatrice ou au contraire idéal émancipateur lié à l'égalité démocratique et au droit à la reconnaissance, le respect fait un retour remarqué dans l'espace public. Et si les vertus de l'irrespect, de l'irrévérence ont été prônées par les contestataires et les moralistes contemporains, on semble, dans les sociétés démocratiques re-découvrir cette composante banale de la civilité. Le fait qu'une telle exigence morale soit ainsi mise au premier plan dans la sphère publique indique manifestement que cette demande de respect cache mystérieusement quelque chose de plus que ce que nous entendons simplement par ce terme. Dans la boîte noire du respect semble s'articuler effectivement tout un ensemble de revendications qui convergent dans le refus de ce que l'on peut nommer le mépris social. Les jeunes de banlieue ne sont-ils pas victimes d'un défaut de respect, d'une absence de reconnaissance

de ce qu'ils considèrent comme leur valeur, d'un mépris radical dont les ressorts sont sociaux et non pas seulement individuels ? Le respect n'est conceptuellement utile que dans la mesure où il permet de comprendre ses antonymes qui sont le mépris, l'humiliation, et la condescendance que l'on observe dans la vie sociale². Les politiques d'intégration peuvent être lues comme des procédures de cantonnement de la diversité des aspirations.

Dans les contextes actuels d'exclusion socio-économiques, émergent des demandes de respect portées par différents acteurs individuels, associatifs, institutionnels. La catégorie du respect a tendance à être mobilisée comme symptôme et analyseur d'une crise du vivre ensemble. Les manifestations en sont nombreuses et prennent la forme de campagnes : respect à l'école, respect des signes d'appartenance religieuse, respect des victimes, respect de l'égalité des sexes, respect du droit social dans le contexte des délocalisations, etc. Ces demandes qui mettent en œuvre des catégories de justice et se saisissent du langage de la citoyenneté démocratique moderne, témoignent également de logiques sociales diverses et entrecroisées que l'on ne saurait réduire à des revendications communautaires ou à des réaffirmations autoritaires. La référence à la notion de respect dans ces discours est porteuse de sens contradictoires et concurrents qui en font le succès et l'intérêt. Il est possible d'interpréter cette pluralité de mobilisations, actions ou dispositifs comme une ouverture progressive de brèches dans le discours monolingue sur l'intégration pour faire place à l'altérité et préserver l'intégrité des personnes.

L'émergence de nouvelles catégories politiques comme celles du respect ou de l'accès semble ainsi mettre en tension le cadre politique et apparaît comme le signe

et le moyen d'une redéfinition des modes d'appartenances individuels et collectifs. Elle disqualifie de ce fait les politiques en termes d'intégration. Les sociétés complexes et pluri-culturelles comme la France, ne peuvent affronter les problèmes du vivre ensemble par la cohabitation d'identités préformées sur un territoire, mais par l'accessibilité commune³. Accessibilité à l'espace public, au sens de Hannah Arendt, c'est-à-dire simplement l'espace de l'apparaître, où s'expose celui qui est préalablement libéré des contraintes vitales, qui a le courage de quitter la vie « privée » de tous les autres, de la réalité qu'elle confère⁴. Accessibilité aussi à la mémoire pour l'estime de soi dans l'espace public. Accessibilité enfin aux droits, au logement, à l'emploi et à tous les espaces du vivre ensemble.

De l'intégration à la reconnaissance

Les tenants de la théorie de la reconnaissance considèrent qu'une politique égalitaire redistributive ne saurait venir à bout d'un ensemble de dominations portant sur les systèmes de valeurs de collectivités sociales spécifiques, d'où la nécessité de faire intervenir des droits qui les protègent contre la discrimination. Il est courant d'opposer les luttes sociales visant la reconnaissance aux luttes sociales visant la redistribution et l'éradication des injustices sociales ou économiques. A la place de cette idée importante de justice portée par le paradigme marxiste en Europe et par l'influence de Rawls outre Atlantique, s'est développée depuis une dizaine d'années l'idée que l'éradication de l'inégalité ne représente plus l'objectif normatif, mais c'est plutôt l'atteinte à la dignité ou la prévention du mépris, la dignité ou le respect, et non plus la répartition équitable des biens qui constituent les catégories centrales. Nancy Fraser parle d'un changement de paradigme caractéristique du passage de la

redistribution vers la reconnaissance, tout en proposant elle-même une unification des deux perspectives en vue d'une politique d'émancipation actuelle.⁵ Axel Honneth défend un point de vue proche, mais toutefois différent, puisqu'il remet en cause la distinction elle-même entre conflits pour la reconnaissance et conflits pour la redistribution, en montrant que les motifs moraux des conflits sociaux relèvent de la demande de reconnaissance, y compris ceux ayant en leur centre des enjeux redistributifs.⁶ Il dégage un modèle comportant trois sphères de reconnaissance, qui rend compte des conditions réussies de réalisation de soi dans les sociétés modernes. La sphère de l'amour suppose que les relations de reconnaissance sont liées à l'existence d'autres personnes charnelles, avec lesquels la personne fait l'expérience d'une reconnaissance affective et peut développer à l'égard de soi-même une attitude de confiance se traduisant par une sécurité émotionnelle dans l'expression de ses besoins. La sphère du droit suppose qu'une personne puisse se sentir porteuse des mêmes droits qu'autrui et développer ainsi un sentiment de respect de soi. Ici la relation de reconnaissance se fonde sur des droits égaux entre individus et repose sur un savoir partagé des normes réglant des droits et devoirs. Enfin, le modèle de la contribution à la société suppose que l'apport des sujets à la collectivité, dont les particularités individuelles se sont construites à travers une histoire de vie singulière, soit considéré sans discrimination et qu'ils puissent ainsi développer un sentiment d'estime de soi.

De l'immigration aux minorités

Au fil des ans, l'immigration en France est devenue une logique discursive qui tourne sur elle-même, aidée en cela par l'usage parfois déroutant qu'en font les politiques. Le discours est convenu et consensuel. Sont confondues les descendants de l'immigration

d'antan et celle d'aujourd'hui. C'est ainsi que les citoyens originaires du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne se voient constamment désignés par de multiples euphémismes : ils habitent « la banlieue », « les quartiers » ; ils sont toujours « jeunes »... Pourtant les politiques, les sociologues et même les journalistes savent que la banlieue a quand même fonctionné comme un creuset, une enclave, puis comme un sas d'où partent des jeunes vers les couches moyennes urbaines. Le terme d'immigration est caduc pour ses populations qui font désormais partie de la communauté nationale. Cette persistance de l'euphémisation du discours à propos des immigrés s'explique par la non reconnaissance de situations de minorités postcoloniales qui ne peuvent pas être comprises uniquement dans le prisme de la sociologie des migrations.

Si la situation de l'immigration maghrébine en France revêt aujourd'hui des formes inédites par rapport aux différentes immigrations qui se sont succédées dans ce pays, sa condition d'infra droit, la perception de l'ethnicité en France (« les Maghrébins »), la font ressembler aux minorités ethniques dans d'autres pays occidentaux. Etre algérien en France et être italien, espagnol et portugais, ne sont pas des situations comparables. Mais un Anglais à Lisbonne, un Congolais à Bruxelles, un Algérien à Paris, un Sud-Moluquois à Amsterdam, un Coréen à Tokyo, un Jamaïcain ou un Indo-Pakistanais à Londres, un Noir américain ou un Portoricain à New-York, s'ils ne vivent pas dans les mêmes contextes nationaux connaissent, d'une certaine façon, le même type de relations de subordination par rapport à la société majoritaire, même s'il ne s'agit pas du même degré de rejet. Dans leurs situations respectives, ils développent des modes d'intégration pratiquement similaires. La participation de certains

de ces jeunes issus des minorités à des activités délinquantes, doit être comprise en tenant compte des occasions extrêmement limitées ouvertes à de tels groupes pour des qualifications sociales légitimes. La situation et l'avenir des Maghrébins en France dépendent davantage du fait qu'ils constituent une minorité ethnique dans un contexte post-colonial qu'au fait qu'ils sont immigrés.

Les travaux les plus représentatifs des chercheurs américains et britanniques se sont heurtés, jusqu'à une époque récente, aux mêmes limites : La difficulté d'explication de la persistance de minorités raciales dites de « couleur », alors même que les immigrants d'origine européenne ont été successivement assimilés à la société d'accueil. Dans la sociologie des relations raciales, cette persistance a été expliquée par les préjugés des Blancs par rapport aux Noirs. Or il se trouve qu'un Africain noir francophone, lorsqu'il se rend aux Etats-Unis n'est pas traité de la même façon qu'un Noir américain. Et les Noirs américains qui viennent à Paris sont surpris de l'ampleur de la discrimination subie par les Algériens, alors qu'ils ne sont pas noirs.⁷

Il y aurait donc une spécificité dans la position de minorités qui ne se trouvent au sein de certaines sociétés occidentales que parce que ces mêmes sociétés sont des ex-puissances coloniales ou esclavagistes. C'est le cas de l'immigration originaire du Maghreb. La particularité de la situation de ce type de minorités, c'est que la discrimination a tendance à être d'autant plus forte et plus insidieuse que les descendants de cette minorité s'assimilent culturellement à la société majoritaire. Car les jeunes générations finissent par s'approprier la mémoire de leurs prédécesseurs dans le but d'exiger la fin de la subordination coloniale et donc la pleine citoyenneté. Par

conséquent, seule la continuation du travail sur les mémoires, même conflictuelles dans un passé relativement récent, peut contribuer à la reconnaissance réciproque. ■

^{1.} Françoise Colin, « Le comme un » in revue *Mouvements* n°38, mars-avril 2005 P.8

^{2.} Patrick Pharo, *La logique du respect*. Les Editions du Cerf, 2001, p.1 :

« Car il se pourrait bien par exemple qu'on croie que le respect se perd ici ou là, ou qu'au contraire il se renforce, pour la simple raison qu'on aura confondu sous un même vocable des choses qui ne sont pas identiques, mettant par exemple la courbette devant un supérieur sur un même plan que la conviction pratique de la dignité d'autrui ou traitant comme irrespectueuses des rébellions qui ne visent originellement que les formes non respectables d'institutions telles que l'école, la police ou la justice. »

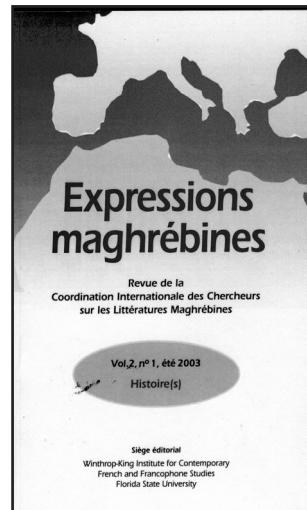
^{3.} Joseph (Isaac), *La ville sans qualités*. La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 1998

^{4.} Amiel (Anne), *Hannah Arendt. Politique et événement*. PUF, 1996.

^{5.} Fraser (Nancy), *Rethinking recognition*, in *New Left Review* 3, May-June 2000. A noter au passage l'influence des théoriciennes du féminisme dans une telle évolution de la philosophie politique.

^{6.} Honneth (Axel), *La lutte pour la reconnaissance*. Editions du Cerf, 2000

^{7.} James Baldwin, *chassés de la lumière*. Editions Stock, collection Poche, 1972.



Expressions maghrébines publie en priorité des articles scientifiques inédits à la pointe des recherches consacrées aux diverses formes d'expression artistiques - littérature, cinéma, chanson, etc. - ancrées au Maghreb et dans la diaspora maghrébine. L'évaluation des articles soumis à la revue est assurée par le Comité scientifique avec l'aide du Comité de patronage et un réseau international de lecteurs spécialisés. Le numéro d'été comporte une collection d'articles consacrée à un thème spécial. Le numéro d'hiver est consacré à un auteur.